

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2015
DE 11 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 21

Objet : Délibération complémentaire relative au marché COVOITURAGE

Vu la délibération 2015 - 12 du 15 Juin 2015, décidant le lancement d'un marché pour la mise en place d'une démarche de covoiturage sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais,

Vu le vote favorable unanime des délégués lors du Comité Syndical du SMIRT, réuni le 15 Juin 2015 sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, son Premier Vice - Président,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

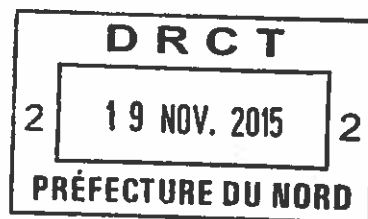
Vu le Budget Supplémentaire adopté le 15 juin 2015,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président du SMIRT à signer le marché COVOITURAGE composé de 2 lots :

- 1 - Conception et gestion d'un portail de covoiturage,
- 2 - Animation et communication territoriales pour la promotion des mobilités durables et du covoiturage.

D'un montant annuel de 300 000 Euros TTC, pour une durée de deux ans reconductible 1 fois, et à prendre l'ensemble des engagements juridiques, comptables et financiers correspondants.



Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON